



## Urgent : chantage de ma banque

Par **MINA2A\_old**, le **20/06/2007** à **15:38**

Bonjour,

Mon époux et moi avons eu une situation bancaire assez difficile ces derniers mois (surendettement) nous avons voulu trouver une solution auprès de notre banque qui a fait blocus, pas daigner nous accorder un rendez-vous.

Nous nous sommes débrouiller seuls et avons fait appel a une sté de regroupement de crédit. Nous devons recevoir une somme X servant à recouvrir nos différents crédit (paiement par anticipation) comprenant le crédit conso de notre banque.

Après avoir reçu le virement, nous avons eu une somme Y (ils avait retenus 3000 € de frais), ce qui après avoir fait les comptes nous manquait de l'argent pour finir de payer le crédit de la banque + aucun argent pour nous (RIEN sur le compte, je tiens à le préciser) car notre organisme bancaire nous avait pris beaucoup d'agios, de frais + enlevé notre autorisation de découvert.

Je prend donc RDV avec ma conseillère pour lui demander de me rendre le chèque que j'ai établi en vu de rembourser par anticipation leur crédit, car nous n'aurons + d'argent sur le compte (en + je viens d'avoir un licenciement). Elle me répond (après avoir posé la question au directeur d'agence) que c'est le siège qui s'occupe de cela pas eu (d'ailleurs elle n'avait pas l'air très au courant de la situation) et me dit qu'elle ne peut rien faire, va voir et me rappeler. Entre temps je contacte directement le siège, leur explique le cas et réponse : pas de souci, à réception du chèque on vous le renverra. J'écris donc une lettre RAR au siège récapitulant notre accord + copie à mon agence.

4 jours après, appel de mon agence me demandant ce que je compte faire, je leur dit que j'ai contacté le siège et vu directement avec eux, elle me prend de haut, me dit que le siège n'a rien a voir dans tout cela (faut savoir !) et que c'est avec eux qu'il faut négocier. Elle me fait le chantage suivant, où vous payer la moitié du crédit, où l'on encaisse votre chèque même s'il n'y a pas d'argent en ayant les conséquence, interdiction bancaire etc...

Je lui répond que le siège a été ok avec tout cela, et insiste pour dire "nous ne sommes pas

obligés de vous rendre le chèque" (je précise que le chèque a été envoyé à l'agence mais devrait être rendu au siège).

Bref, ont - il le droit de me faire ce chantage ? Que puis-je faire et surtout leur dire pour qu'ils puissent nous laisser en paix ?

PS ) j'ai tel à la BDF qui est ok avec moi et trouve déjà leur procédé un peu "illégal et trouve cela peu commercial".

MERCI A VOUS MINA